SITUATION PROJETE

PLANS : 1/50ème

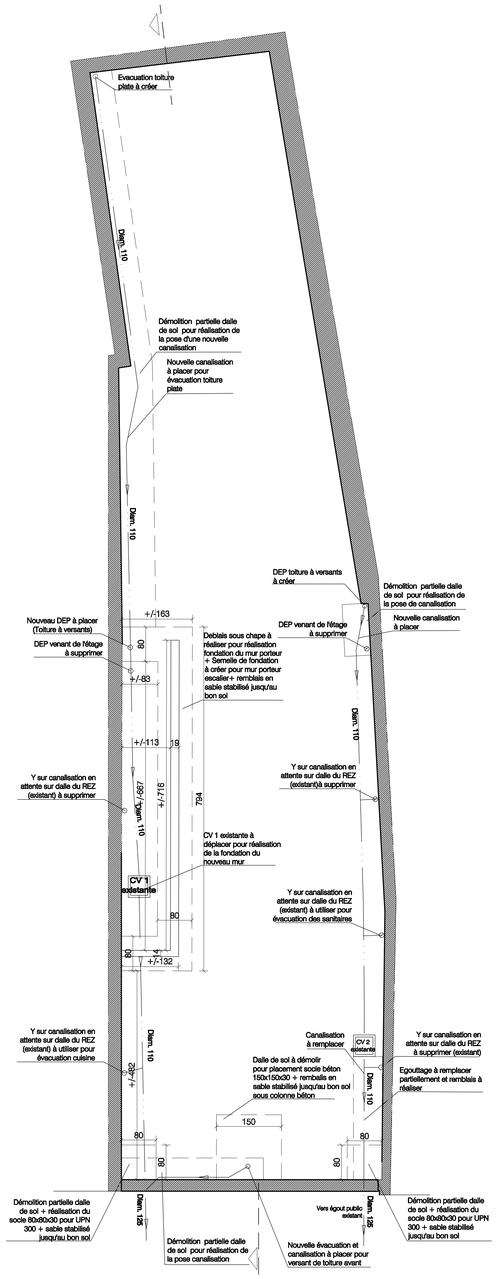

Egouttage

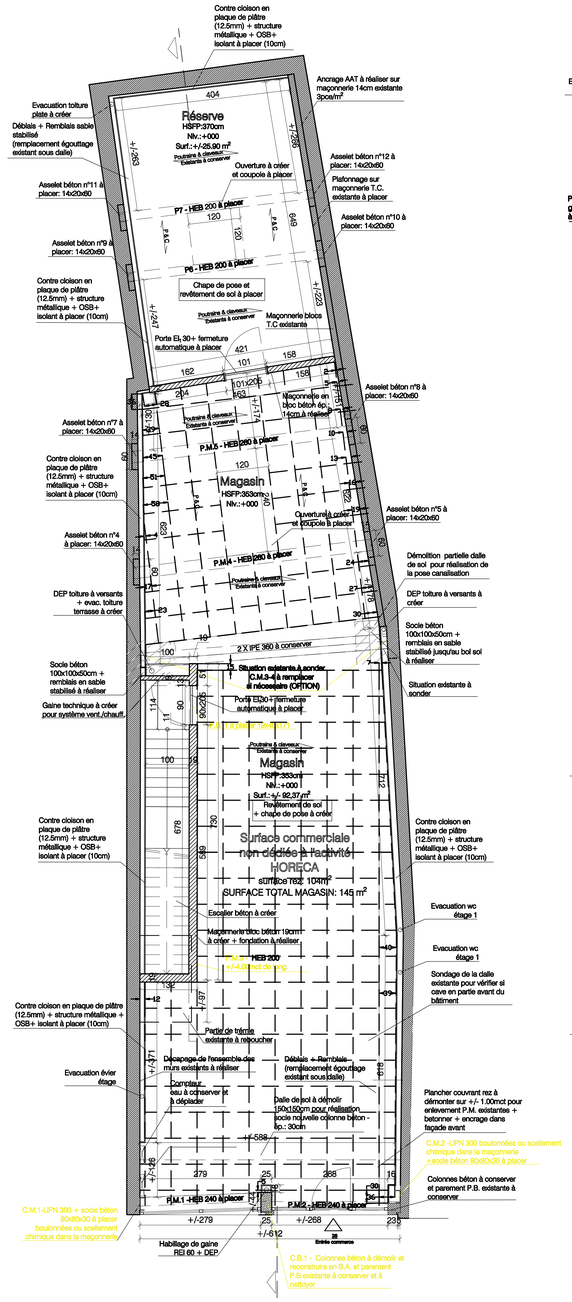

Rez-de-chaussée

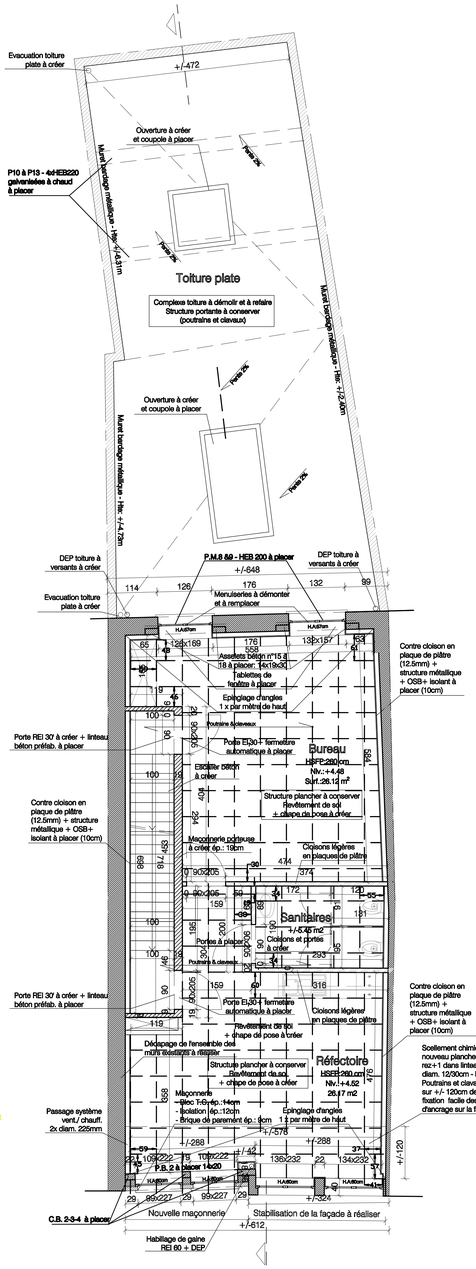

Etage 1

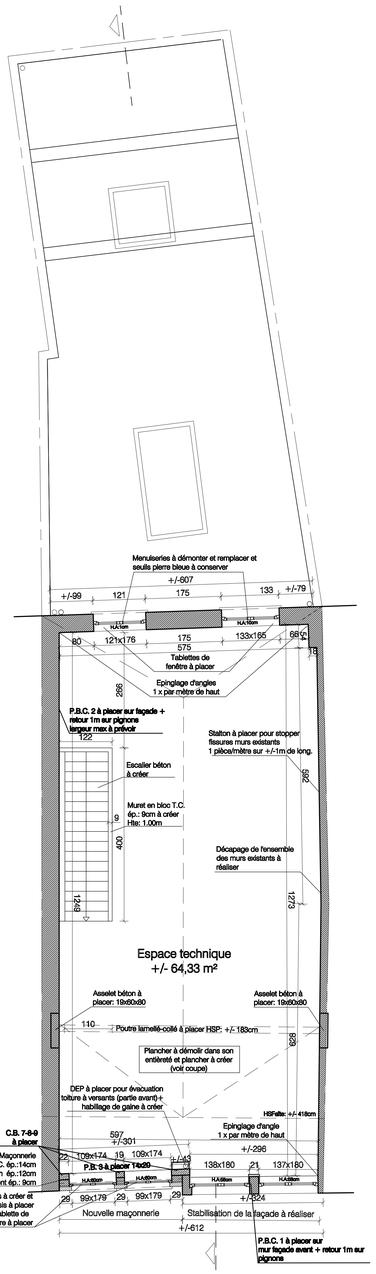

Combles

REMARQUES IMPORTANTES:

- Le dimensionnement des bétons et poutrelles métalliques est donné à titre indicatif et sera établi par un bureau spécialisé, qui fournira les études à l'architecte 15 jours minimum avant le début du chantier.
- Les fondations devront être obligatoirement établies sur bon sol et hors gel, et seront dimensionnées par un bureau d'études sur base du rapport de l'essai de sol (obligatoire et à charge du M.O.).
- L'entrepreneur doit fournir à l'architecte le plan de pose des hourdis 15 jours avant leur mise en œuvre.
- L'entrepreneur est tenu de vérifier le niveau de l'égout public.
- L'entrepreneur prévoira des fourreaux pour le passage des impétrants conformément aux recommandations des différentes sociétés de distribution (eau, gaz, électricité, téléphone ...)
- Les faces des murs en contact avec les terres seront enduites d'un cimentage au sable du Rhin + 2 couches de coaltar.
- Les battées extérieures sont égales à 5cm (sauf porte de garage :10cm).
- Les hauteurs des baies intérieures sont de 205cm par rapport au niveau fini (sauf indications contraires précisées sur les plans).
- Seule la cotation est prise en considération, lorsque le dessin ne reflète pas la cote.
- Certains équipements repris aux plans sont donnés à titre indicatif, seul le cahier des charges réglant la construction faisant foi quant au programme à construire.
- Le maître d'ouvrage avertira l'architecte de l'approbation de son permis d'urbanisme par envoi recommandé.
- Les plans du permis d'urbanisme ne font pas office de plans d'exécution.
- Les limites de propriété et de mitoyenneté sont placées à titre indicatif et seront confirmées par un géomètre ou le maître d'ouvrage.
- Le maître d'ouvrage procédera, avant les travaux, à un état des lieux des habitations et annexes voisines et à un éventuel rachat des murs mitoyens.

www.enmieux.be

FEDER — UNION EUROPÉENNE — LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET LA WALLONIE INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR

Wallonie

POUVOIR ADJUDICATEUR : VILLE DE MONS

3.jpg

PROJET : "Wallonie - 2020.lu - Mobilité commerciale : travaux de rénovation du 24-28, rue de la Chaussée à Mons

ARCHITECTURE

PLANS D'EXECUTION.

Calepinage : FP + TS

Ind.	Date	Remarques	Modifié par
	14/09/2022		

ARCHITECTURE: Atelier d'architecture AKTEPE-NAEM & Associés
Rue des Ecoles, 54/01 -7034 Obourg (Mons)
Tél.: 065/72.85.66

STABILITE: AG Stab et Bel-engineering
Rue de Bascoup, 26 - 7140 Morlanwelz
Tél.: 0498/24.48.03

TECHNIQUES SPECIALES: Homeco
Boulevard Albert-Elisabeth, 55 - 7000 Mons
Tél.: 0474/83.37.77

COORDINATION SECURITE - SANTE: Atelier d'architecture AKTEPE-NAEM & Associés - M. Gianfranco CANDEAGO
Rue des Ecoles, 54/01 -7034 Obourg (Mons)
Tél.: 0478/22.52.92

Vu, l'Attaché spécifique en Chef - Architecte - Responsable du Bureau d'études bâtiments en date du	Vu, le Premier Directeur Spécifique Responsable des bureaux d'études en date du	Vu, le Directeur en Chef Spécifique des Services Techniques en date du
M-M. POTIER	Ir. J-P. BOURDON	Ir. X. DUVEAU

POUR LE COLLEGE COMMUNAL en date du		POUR LE CONSEIL COMMUNAL en date du	
La Directrice Générale,	Le Bourgmestre,	La Directrice Générale,	Le Bourgmestre,
C. BRULARD	N. MARTIN	C. BRULARD	N. MARTIN